REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260902-2026_08_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 02 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le deux septembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET – M.LEFORT – M.PRIME – S.GRAVIER – C.ROLLAND – G.LE CADRE – S.DEJARDIN – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 25 août 2026
Absents excusés : L.CELLIER pouvoir donné à P.GUIBLIN – S.SOUNDRON pouvoir donné à M.LEFORT – L.HEYMANS pouvoir donné à G.LE CADRE
Absents : -
Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

2026-08-09 : PANNEAU AFFICHAGE LIBRE ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'arrêté réservant des espaces à l'affichage libre et associatif en date du 29/03/2022 stipule :

Article 1er : trois panneaux seront implantés sur le territoire communal pour l'affichage et la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

Article 2 : les panneaux sont implantés aux emplacements suivants :

- 1 panneau de 3,60 m² sur l'espace du rond point du Croizo (associations de la commune et associations des communes limitrophes)
- 1 panneau de 2,50 m² sur l'espace du parking de la Fontaine (affichage libre et associations de la commune)
- 1 panneau de 3,5 m² sur l'espace public Rue du Paradis (associations de la commune)

Monsieur le Maire propose de déplacer le panneau installé sur l'espace du parking de la Fontaine à l'éco-station sis à proximité du Carrefour de Brégadon et de l'agrandir à 4 m².

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

MAIRIE DE LA VRAIE CROIX (56) MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du